



Licenciement abusif - Prud'homme

Par **chungtranh34**, le **17/08/2014** à **12:17**

1ère Question : Après le licenciement,qu'elles sont les durées de prescriptions pour les actions de cotestations du licenciement selon les motifs ?

2ème question : Pour se faire aider par un avocat au Prud'homme , combien doit-il prévoir la durée et les frais d'avocat?

Par **moisse**, le **17/08/2014** à **13:39**

Bonjour à vous aussi, et merci d'avance pour la courtoisie de lire ma réponse.

3 ans

* Durée indéterminée, de 8 à 16 mois en première instance selon la charge du tribunal.

* les prix sont libres et souvent composés d'un fixe et d'un pourcentage aux résultats outre la TVA.

Par **chungtranh34**, le **18/08/2014** à **16:59**

Bonjour Monsieur Moisse,
Merci de vos réponses rapides
Cordialement

Par **baroudeuse92**, le **28/11/2014** à **00:28**

Bonjour ,

Pourriez vous me dire quelle somme je pourrai demander à mon ancien employeur SVP?

Concernant une démission forcée sous la pression dans les locaux de l'entreprise , accusée de vol dans la caisse et somme retirée de mon salaire étant compter comme un ac compte.

L'avocat adverse propose une solution à l'amiable . A quoi pourrai je prétendre svp?